

**416 milliards pour la guerre,
Rien pour les salaires des fonctionnaires et le service public
Toutes et Tous en grève et manifestation le 19 mars**

A Créteil, le 6 mars 2024

Macron et son gouvernement souhaite que la Fonction Publique, dans ses 3 versants, soit plus « attractive », c'est le sens même du projet de la loi « Accès, parcours, Rémunération » (APR) appelé aussi projet de « loi Guérini ». Or, ce projet ne vise qu'à précariser les agent.e.s publics et faire des économies. En effet, le 16 février 2024, le gouvernement fait le choix d'augmenter de 3 milliards supplémentaires le budget militaire.

Rappelons que la Loi de Programmation Militaire votée pour 2023-2030 ajoute 413,3 milliards d'euros au budget des armées (400 milliards de crédits et 13,3 milliards de ressources extra-budgétaires). Cela représente 118 milliards d'euros supplémentaires, soit 40% de plus par rapport à la précédente loi de programmation militaire. L'effort de défense sera donc porté à 2% du produit intérieur brut (PIB) entre 2025 et 2027. Fidèle à son politique du « en même temps », le ministère du budget, le 22 février 2024, indique la réalisation de 10 milliards d'économies dans l'ensemble des ministères dont celui de la santé, de l'éducation et celui de la fonction publique.

Et pour les salaires des agent.e.s publics ? Une année blanche

Si les agent.e.s de la Fonction publique croyaient que leurs conditions de travail et leurs évolutions salariales ne pouvaient pas être pires depuis la mise en place de la sinistre loi dite « de transformation de la fonction publique », du 6 août 2019, c'était sans compter le projet sur le loi porté par le Ministre Guérini. Ce texte comporterait une vingtaine d'articles dont la mesure phare porte sur « le salaire au mérite » et sera présenté en conseil des ministre au printemps 2024. Cette mesure individualise les rémunérations des agent.e.s et des salarié.e.s du secteur public et les mets en concurrence. Cette mesure ne répond donc en rien aux besoins de reconnaissance et de revalorisations salariales des personnels.

A la veille du 8 mars où les personnels exigent l'égalité salariale, cette mesure concrétise une fois de plus les inégalités. Depuis 2017, l'inflation cumulée s'élève à + 20,64 %, l'augmentation du point d'indice dans la même période a été de seulement de 5.5 % soit une perte de 15,14 % de pouvoir d'achat. Pour les seules années 2023-2024 l'inflation est annoncée à + 7.9 % avec seulement 1.5 % d'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023.

Pour l'année 2024, Le Ministre Guérini a annoncé que les agent.e.s publics ne bénéficieront d'aucune augmentation du point d'indice.

À la CGT, nous sommes pour des évolutions si elles permettent une réelle prise en compte des besoins des usagers, au développement nécessaire des services publics et à l'amélioration des conditions de travail et salariales des agent.e.s. La CGT, porteuse d'un projet de société et de multiples propositions détaillées et viables, se tient prête depuis plusieurs mois déjà, pour négocier avec le ministère.

La CGT revendique l'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros
La CGT s'oppose à l'instauration « d'un salaire au mérite »

**De l'argent il y en a pour les actionnaires et la guerre, pas pour les salaires
et les services publics (Hôpitaux, Territoriaux, Education Nationale...)**

Nos structures appellent l'ensemble des agent.e.s et salarié.e.s et des syndicats CGT du Val-de-Marne, dans la poursuite du 8 mars, à se mobiliser lors de la journée d'action et de grève pour toute la fonction publique, en intersyndicale unitaire, le 19 mars 2024.



La CSD et l'USD du Val-de-Marne